



Affiliée à



et



www.adpse.fr

HAMBREGIE... C'EST FINI

Le pot de terre vient de briser définitivement le pot de fer !

C'est la bonne nouvelle du jour : le recours en cassation d'Hambregie devant le conseil d'état vient d'être rejeté. Il s'agissait de l'ultime recours pour que la société Hambregie, filiale de Poweo Direct Energie puisse récupérer son autorisation d'exploiter une très (trop) grosse centrale à gaz à Hambach en Moselle. L'ADPSE, ainsi que les communes de Herbitzheim et de Sarralbe avaient contesté l'arrêté d'autorisation d'exploiter cette centrale devant le Tribunal Administratif de Strasbourg. Celui-ci avait début 2012 annulé l'autorisation préfectorale, conduisant Hambregie à faire appel de cette décision... La cour administrative d'appel de Nancy, avait en juillet 2014 confirmé le jugement de Strasbourg.... Et enfin, ce recours en cassation qui vient conforter en tout point les décisions des juges de première instance.

Le même scénario s'est déroulé en parallèle au sujet du permis de construire. Là aussi le conseil d'état a rejeté leur ultime recours en juillet dernier.

Bilan devant les tribunaux : 6 victoires pour l'ADPSE – 0 pour Hambregie.

Tout ceci en très brève conclusion d'un combat long de presque sept année.

Chronique d'une vraie grande victoire citoyenne

Épisode un, juin 2009 : le lanceur d'alerte Michel Kuffler, maire de Herbitzheim s'aperçoit que le projet "d'usine de production d'électricité" n'a rien de la "petite centrale dans la prairie", dont on lui avait vanté les vertus. En ouvrant l'emballage cadeau "grenelle de l'environnement", il s'est aperçu que la peinture verte n'effaçait en rien les retombées des gigantesques rejets dans l'atmosphère d'une centrale de 892 MW ! Pour amplifier le tout, ce monstre devait en plus pomper une bien trop grosse quantité d'eau dans la Sarre. C'en était trop pour lui, et face à l'inaction de ses collègues maires du secteur, il décide d'alerter la population au moyen de réunions publiques. Des citoyens sont alors allés spontanément lui prêter main forte, créant un collectif, puis se regroupant au sein de l'ADPSE.

Parallèlement, un autre maire de la zone concernée par l'enquête publique Hambregie, a lui aussi "fait le job", Pierre-jean Didiot de Sarralbe. Avec son conseil municipal ils ont étudié le dossier, émis un avis défavorable puis décide d'attaquer le projet suite aux autorisations délivrées par le préfet.

L'ensemble des éléments et études fournis avaient permis au commissaire enquêteur de rendre un avis défavorable au projet (ce qui se voit rarement), malheureusement non suivi par le préfet qui devait donner les autorisations quelques mois plus tard.

La communauté d'agglomération de Sarreguemines, ou encore le député maire Céleste Lett ainsi que le maire de Hambach Gaston Meyer, sont au contraire passés outre les scrupules ou les inquiétudes des citoyens. Après avoir expliqué que leur projet fétiche n'était pas plus dangereux qu' "une cuisinière à gaz" qui "comme une boîte de médicaments" contenait "quelques contre-indications", ils ont poursuivi leur soutien sans faille au projet.



Affiliée à



et



www.adpse.fr

Et quand on aime on ne compte pas... La CASC l'a bien démontré en n'hésitant pas à envoyer les bulldozers pour réaliser la plate forme d'accueil de 40 hectares malgré les recours engagés. Résultat 15 millions d'euros dépensés alors que cette partie de la ZAC Europôle auraient pu rester cultivée en attendant un projet...

Leur motivation avancée fût toujours la volonté de créer 30 emplois... Comme si les opposants au projet étaient insensibles à cela ! Alors rapidement, ils ne tardèrent pas à se voir coller l'étiquette des vilains « casseurs d'emploi ». Tenter de préserver la santé des habitants, et une certaine idée de la cohérence des moyens de productions d'énergie dans un avenir de nécessaire transition énergétique n'est pas toujours une sinécure ! Rien n'y a fait, ni les arguments des médecins du secteur hostiles au projet, ni les nombreuses manifestations qui ont pourtant rassemblé entre 1000 et 2000 personnes.

Pourtant lorsque les élus ne défendent plus l'intérêt général, il faut que les citoyens le fasse en se réappropriant cette prérogative. C'est ce que les centaines d'adhérents de l'ADPSE ont fait, ni plus, ni moins.

Ce n'était pas gagné, mais notre légitimité et notre conviction de "bien faire" nous ont donné le courage nécessaire.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidé et accompagné dans cette aventure hors du commun, notamment nos avocats Me Faro et Me Feschotte, la fédération LNE Mirabel et l'ADELP.

La collégiale de l'ADPSE